

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES RESPONSABLES, SECRETAIRES ET TRESORIERES DE SECTIONS DU 23/11/19

Présents :

- *Conseil d'administration* : Ch. Couchoux, J. Escribano, G. Genty, L. Jacquet, F. Jobard, M. Jomain, Th. Koller, JC Martinet, J. Tupin
- *Cabinet AGC* : A. Nolet, E. Valette
- *Conseiller technique* : D. Verseux
- *Membres des conseils de section* :
 - « badminton » : Ch. Couchoux, J. Escribano
 - « canoë-kayak » : Ph. Baton, G. Bourges
 - « cyclotourisme » : JL. Ducrot, Th. Koller
 - « danse classique » : aucun représentant
 - « escrime » : M. Richard
 - « fitness » : G. Jolibois, M. Deriot, M. Jomain
 - « football » : S. Mercier
 - « judo » : L. Naudin, JY. Lahaye, E. Mathey
 - « handball » : F. Peltier, M. Picard, D. Maisonnnet, (excusées : C. Ramos et B. Guerrier)
 - « karaté » : (D. Camusat, excusé), L. Mazet
 - « moto-club » : (P. Frilley, Ph Gaitey : excusés), Ph. Mazué
 - « MRC » : (M. Le Bonniec, excusé), G. Ravel-Chapuis
 - « randonnée » : JP Biguet, G. Berger, S. Fautré, Th. Sarazin
 - « reliure » : aucun représentant
 - « tennis » : Ph. Meyer, F. Chastang (excusée : S. Vandeweeghe)
 - « tennis de table » : R. Lindeperg
 - « yoga » : MF. Gauvry, A. Pincivy, P. Le Gac
- *Salariées du centre de ressources* : V. Charles, L. Méritet (en appui logistique : G. Tupin)

Excusés : JF Billard, F. Gasser, D. Michelin, G. Prévost, J. Savarino

Avant de débiter cette réunion, J. Escribano remercie les bénévoles présents, les représentants du cabinet AGC et présente la remplaçante d'Emmanuel Valette, Annaëlle Nolet pour la comptabilité de l'ALC Longvic.

La présentation faite le 23/11/19 est jointe par mail à ce compte-rendu, ainsi que les fichiers suivants :

- Le plan comptable à jour et à utiliser dès le 1^{er} janvier 2020
- Le modèle de tableau pour le comptage de la caisse
- L'imprimé pour abandon de frais par les bénévoles (sous format excel)
- L'imprimé pour note de frais (sous format excel)
- La procédure d'utilisation des minibus actualisée

Seuls les points évoqués hors présentation sont mentionnés dans ce compte-rendu.

En complément :

Assemblées Annuelles de Section :

- le Président rappelle qu'il est important que les activités sportives habituelles soient suspendues pour encourager les adhérents à participer à l'assemblée annuelle et aussi afin que les entraîneurs (salariés ou non) puissent y participer.
- Il mentionne également que l'élection des conseils de section par tiers implique que le nom des sortants soit mentionné dans la convocation à l'Assemblée Annuelle de Section.
- Il rappelle l'importance d'élire des délégués afin qu'ils participent à l'Assemblée Générale ALC Longvic.

- La présence à la table d'honneur des représentants du Conseil d'Administration ALC Longvic et des représentants de la mairie est indispensable.
- Suggestion : une valorisation des bénévoles ou la remise de récompenses sportives pourraient faire venir les parents et les enfants à l'Assemblée Annuelle de Section.

Subvention municipale : Cette subvention est versée en 2 fois à l'ALC Longvic par la Ville et c'est la commission finances qui répartit à chaque section demandeuse cette subvention. Lors de la présentation en Assemblée Annuelle de Section, il est demandé de présenter cette subvention comme ***une subvention attribuée par l'ALC Longvic, quote-part de la subvention municipale globale.***

Clôture des comptes : pour les OD de fin d'année, outre la justification des opérations, il est demandé de mettre un libellé explicite dans le tableau Excel. Pour les cotisations, il est rappelé qu'il est possible de les échelonner sur les 3 premiers mois de la saison. Au-delà du mois de décembre, les cotisations à encaisser devront faire l'objet d'une OD avec justificatif.

Pièces comptables 2019 : elles sont à rendre au plus tard ***le 25 janvier 2020*** afin de permettre une clôture des comptes plus rapide car nous sommes dans une année électorale.

Reprise de provisions : avec une partie de la reprise de provisions, il a été décidé de financer partiellement un nouveau minibus et 6 000 euros de subventions exceptionnelles ont été répartis entre toutes les sections.

Rappel du barème fiscal 2019, il constitue la base de remboursement maximum autorisée par l'administration fiscale.

Nb de CV	moins de 5 000 km	5 001 à 20 000 km	plus de 20 000 km
3 CV et moins	0,451 x d	(0,270 x d) +906	0,315 x d
4 CV	0,518 x d	(0,291 x d) + 1 136	0,349 x d
5 CV	0,543 x d	(0,305 x d) + 1 188	0,364 x d
6 CV	0,568 x d	(0,32 x d) + 1 244	0,382 x d
7 CV et plus	0,595 x d	(0,337 x d) + 1 288	0,401 x d

Mécénat : Les abandonnés de frais des bénévoles sont à fournir maximum ***début janvier 2020*** pour qu'ils soient inclus dans le compte de résultat 2019.

Le montant des recettes lucratives pour 2018 étaient de 23.1K€. Il faut rester sur cette tendance pour ne pas dépasser le plafond.

Si l'entreprise souhaite faire du « sponsoring » (dans ce cas, pas de CERFA ni de réduction fiscale), le compte à utiliser est le 708810.

Le Président conclut la réunion en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année, en remerciant les participants de leur présence et de leur attention, et en invitant les présents à participer au pot de l'amitié.

Rédacteur : L. MERITET

Le 28/11/19